

COMPTE RENDU CGT FINANCES PUBLIQUES CTL 21 JANVIER 2022

Cette réunion avait principalement à l'ordre du jour: les suppressions et les transferts d'emplois en 2022 pour le Gard .

Après lecture des déclarations liminaires des organisations syndicales (voir en pièce jointe la liminaire CGT Finances Publiques) le Directeur a expliqué que les suppressions d'emplois s'imposaient à nous et aux directions; qu'elles étaient décidées par la loi de finances 2022. Il comprenait néanmoins que les OS ne partagent pas ce point de vue et que notre position était légitime.

Dans le cadre du PLF 2022, le département du Gard fait l'objet de 16 suppressions d'emplois et de la création de 4 postes soit au final 12 suppressions d'emplois dont la ventilation s'effectue suivant le tableau ci-dessous:

Tableau récapitulatif de l'ensemble des propositions

	A+	A	B	C	Total
1 Suppressions PLF 2022					
- DIRECTION	- 1 (1 DIV HC)		-1		- 2
- EDR				-1	- 1
- PCE		- 1			- 1
- SPF E			- 2	- 1	- 3
- SIP ALES			- 1	- 1	- 2
- SIP NIMES EST				- 1	- 1
- SIP NIMES SUD			- 1		- 1
- SIE BAGNOLS S/ CEZE - ANTENNE UZES			- 1		- 1
- SIE NIMES EST		- 1			- 1
- SIE NIMES SUD				- 1	- 1
- TRESORERIE LA GRAND'COMBE			- 1		- 1
- TRESORERIE D'ANDUZE				- 1	- 1
Sous total suppressions PLF 2022	-1	-2	-7	-6	- 16
- Création à la DIRECTION (dont création de l'emploi comptable de la Trésorerie Hospitalière d'Alès)	+ 4 (+ 2 IP, + 2 I DIV CN et - 1 I DIV HC)				+ 4
Sous total des créations de poste PLF 2022	+ 4				+ 4
Total Evolution des emplois PLF 2022	+ 3	- 2	- 7	- 6	- 12

Les explications de la direction sur les raisons prévalant à la création de 4 postes A+ ne nous ont guère convaincues: anticipation pour tenir compte du reclassement des postes comptables , de la future « cible» à atteindre par la direction locale en nombre de postes A+ administratifs et comptables «migration» progressive pour tenir compte de l'évolution des services liée au NP et la situation personnelle des cadres...

Le sentiment prévaut que, malgré tout, en matière de suppressions d'emplois, une différence de traitement existe entre les postes A/B/C et les postes A+.

En réalité, les suppressions d'emplois s'opèrent soit en prévision de futures restructurations: regroupements de SIE ou SIP , soit lorsque le service a déjà été regroupé: SPF, ou encore en prévision de leurs prochaines fermetures: trésoreries de La Grand Combe et Anduze.

Une des logiques retenues par la DG est la suivante:« *le niveau des emplois A, B et C évolue de façon à rapprocher le niveau global des emplois à celui des effectifs pour chacune des catégories*»

Même si on comprend cette logique , on ne peut y adhérer puisque elle conduit à diminuer les moyens de notre administration pour exercer ses missions de service public et mettre en souffrance les services et les agents .

Le second point à l'ordre du jour consiste en l'adoption des ponts naturels pour 2022 :

-vendredi 27 mai (lendemain du jeudi de l'Ascension)

-vendredi 15 juillet (lendemain de la Fête Nationale)

-vendredi 31 octobre (veille de la Toussaint)

Dans un premier temps la direction propose de ne retenir comme «ponts naturels»: le 27 mai 2022 et le 15 juillet 2022

Après intervention auprès de la direction et pour donner satisfaction aux agents qui se sont prononcés à 97% pour le 27 mai, 95% pour le 15 juillet et 90% pour le 31 octobre, la direction accorde le 31 octobre en plus.

Les trois ponts naturels sont donc retenus pour 2022.

Les élus CGT Finances Publiques : Marie Dufresne , Sylvie Gouze, Didier Vignal

